



Réponses à la crise actuelle dans le secteur de l'insertion par l'activité économique

Note au Conseil Régional Île de France

Paris, le 6 avril 2020

Madame la Présidente,

La situation dans laquelle nous nous trouvons est inédite. Elle impacte de manière violente une économie désormais à l'arrêt pour des raisons sanitaires évidentes. Dans ce contexte, le secteur de l'insertion par l'activité économique est frappé de plein fouet. Aujourd'hui, deux semaines après le début des mesures de confinement, une très grande majorité des structures d'insertion sont fermées, et leur chiffre d'affaires accuse un net repli, voire une absence totale de recettes pour le seul mois de mars. Celles dont les missions ne peuvent s'interrompre ont dû faire face au manque d'équipements de protection face à l'épidémie, ainsi qu'à des consignes des pouvoirs publics parfois contradictoires. Ces constats, communs à toutes les entreprises et aux salariés franciliens, ont des effets néfastes pour l'emploi et l'insertion de notre région.

De surcroît, en tant qu'accompagnatrices de publics éloignés de l'emploi, les structures franciliennes de l'IAE ont dû se résoudre à adapter, au mieux et dans l'urgence, les parcours d'insertion afin de proposer aux salariés un suivi à distance, autant que possible.

Ainsi, les salariés en insertion confinés pâtissent de l'absence d'un suivi en présentiel, pourtant essentiel pour des personnes en fragilité économique et sociale, particulièrement lorsqu'elles présentent des problématiques de santé et de logement. Ce temps d'éloignement avec l'emploi pose le risque de l'accentuation de la précarisation de milliers de personnes en insertion, pour lesquelles l'accès au marché de l'emploi sera, la période de confinement passée, plus difficile encore. Pour éviter les conséquences d'une très grave crise de l'emploi francilien, notamment pour les plus précaires, des mesures d'accompagnement spécifiques doivent être adoptées.

Les structures d'insertion sont des TPE, des PME, des entreprises aux modèles économiques fragiles fortement impactées par la crise et dont les trésoreries se retrouvent en tension. Le risque est grand de voir nombre d'entre elles disparaître et pour les autres de mettre plusieurs semaines voire plusieurs mois à rétablir leurs équilibres d'exploitation afin de remplir à nouveau leur mission d'insertion, désormais reconnue par les pouvoirs publics et les collectivités. Un soutien financier urgent doit pouvoir leur être proposé afin de leur permettre de passer le cap et de rebondir, une fois la crise sanitaire passée.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire, dont les structures de l'insertion par l'activité économique font partie, sont des acteurs économiques particuliers. Au cœur des transitions et des enjeux de notre temps, elles répondent aux besoins économiques et sociaux que cette crise rend plus que jamais visibles en les décuplant.

La Région Île-de-France a communiqué les premières mesures mobilisées en urgence à destination des entreprises franciliennes et a affiché sa volonté d'œuvrer pour soutenir les acteurs de l'ESS. Conscients de l'engagement affirmé par les acteurs publics régionaux, il nous semble nécessaire d'adapter les mesures annoncées, afin de permettre aux structures d'insertion par l'activité économique d'y accéder pleinement. C'est pourquoi nous proposons cette note, sur la base des remontées de terrain.

Des mesures exceptionnelles de soutien à l'IAE et l'ESS : une mesure spécifique et un droit commun plus facilement mobilisable !

Un fonds dédié spécifique insertion par l'activité économique

L'ESS n'est pas un secteur économique ordinaire. Il est celui de l'engagement, de la solidarité de la main tendue vers ceux qui ont le moins. Il est celui qui met au cœur de son action l'utilité sociale. Notre valeur ajoutée c'est une capacité d'innovation sociale puissante pour combiner création de valeur économique et forte densité en emploi.

Cette crise montre combien l'utilité sociale a été trop longtemps négligée dans la répartition de la richesse créée. C'est aussi pourquoi nos modèles économiques sont parfois moins résilients. Pour faire face à cette situation exceptionnelle, nous demandons, au-delà du droit commun mobilisable, le développement d'un fonds spécifique insertion par l'activité économique. Ce fonds s'inscrirait dans le cadre d'un plan de soutien régional des structures de l'économie sociale et solidaire.

Ce fonds spécifique doté d'une enveloppe conséquente pourrait permettre de prendre en charge une partie du besoin de financement des structures (entre 30 et 50%), le restant devant être couvert par d'autres moyens de financement (fonds propres, prêt bancaire, autres financements publics), avec un plafond à définir ensemble.

Augmenter le fonds de solidarité pour l'IAE

Le comité de crise du Conseil Régional a annoncé, en lien avec l'État, la mise en place d'un Fonds de Solidarité de 1.500 euros pour toute TPE-PME de moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires ayant perdu au moins 50% de son chiffre d'affaires. Nous saluons la mobilisation rapide de la Région et craignons cependant que cette aide ne soit pas suffisamment dimensionnée pour permettre la sauvegarde des entreprises sociales. Ainsi, nous regrettons que la somme mobilisable soit aussi éloignée de la réalité des pertes réelles subies et à venir pour notre secteur.

Aménager les aides de la Gamme UP

Le soutien au secteur de l'IAE par le Conseil Régional se caractérise par l'ouverture des outils de la Gamme UP. Le mode d'accès est celui de l'appel à projets qui permet aux structures d'insertion d'obtenir une aide financière pour accompagner durant trois ans leurs stratégies de croissance.

Confrontées à une situation économique et sociale dégradée, les SIAE auront besoin de garanties d'obtention d'aides adaptées, leur permettant de faire face aux difficultés de trésorerie préoccupantes qui s'annoncent. Ainsi, un aménagement facilitant l'accès aux aides de la gamme UP est nécessaire.

Adapté aux difficultés conjoncturelles habituellement rencontrées par les entreprises, le dispositif BACK'up Prévention est un outil pertinent à mobiliser en urgence. Or, seulement 50% de la somme prêtée par un établissement bancaire est assurée par le dispositif Région / BPI France. Elever cette garantie à 100% de la somme prêtée permettrait d'être efficient et ouvert au plus grand nombre. Nous demandons également à ce que le montant prêté par le dispositif s'élève à 100% du besoin d'emprunt exprimé par les SIAE.



Par ailleurs, nous suggérons la mise en place d'un échelonnement de remboursement compatible avec la réalité économique de chaque structure, sur l'ensemble du prêt. En effet, il nous paraît extrêmement important d'éviter un endettement trop important pour le secteur.

Concernant PM'up et TP'up, il est urgent de prévoir un accompagnement en vue de la période de redémarrage de l'activité économique, en intégrant une nouvelle ligne de soutien et d'appui au rebond sous forme d'un financement, visant la "consolidation de l'activité IAE" accompagnée d'une phase ultérieure (2021 ou 2022) d'un plan de développement de l'emploi.

Alors que 2020 devait permettre un développement du secteur et une meilleure prise en charge des personnes en parcours d'insertion, la crise vécue aujourd'hui vient contredire cette dynamique. Anticiper la reprise et apporter un soutien à l'IAE dès maintenant, rendra possible la poursuite de nos engagements à la hauteur des ambitions de notre région. Dans ce contexte, soyez assurée de notre résolution à relever l'enjeu à vos côtés, au service des populations les plus fragiles du territoire francilien.

Dans l'attente de votre retour, nous nous tenons à la disposition de vos services pour envisager les suites à donner à nos propositions et vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de nos très respectueuses salutations.

Signé par :

Mario Seeboth, Président du GRAFIE
Franck Wite, Président de CHANTIER Ecole Île de France
Tarek Daher, Délégué général du Conseil National de Liaison des Régies de Quartier
Elodie Coutellier, Présidente de COORACE Île de France
Sébastien Moriceau, Président de la Fédération des Entreprises d'Insertion Île de France
Jean-Paul Carceles, Vice-Président IAE de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Île de France